

Initiatives ministérielles

Vous me faites signe qu'il me reste deux minutes; ce n'est pas grave, je vais pouvoir en reparler demain et j'en parlerai après-demain et je vais en parler tant que je vais avoir des choses à dire en cette Chambre.

• (1830)

Monsieur le Président, en tout, 14 personnes ont parlé sur ce projet de loi, si on compte que le ministre du Commerce extérieur, de Terre-Neuve, est venu aussi dire son petit mot là-dessus, dire qu'il fallait absolument qu'on aide Terre-Neuve, dire à part de cela que de toute façon, c'était un très bon temps pour faire cela, le 7 juin 1990. Vous vous rappelez que Clyde Wells était en train de discuter à Ottawa d'autre chose à ce moment-là.

Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire, lors de son discours l'an dernier, a dit que le projet pourrait peut-être comporter jusqu'à 45 p. 100 de contenu canadien. Aujourd'hui, devant les objections que fait le Bloc Québécois, on commence à parler de peut-être 60 p. 100. Nous leur disons: On ne vous croit pas! On ne croit pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lorsqu'il vient dire cela. On ne croit pas non plus le ministre de Terre-Neuve. Ils ont assez trompé souvent les Canadiens qu'on ne peut pas les croire, et ce qu'ils disent, qu'ils le mettent dans le projet de loi! Lorsque cela sera dans la loi, que ce sera vraiment inscrit que les Canadiens auront le droit de soumissionner sur tous les projets de ce méga-projet de six ou sept milliards, lorsque les Canadiens auront ce droit inscrit dans la loi, moi, je pourrai dire que j'ai fait mon devoir de Québécois, mon devoir de Canadien pour le temps qu'il nous reste ici, et à ce moment-là, je pourrai dire que je pourrai voter en faveur du projet de loi. Mais, entre-temps, comme député de Mégantic—Compton—Stanstead et bien fier d'être appuyé par les autres membres du Bloc Québécois, nous allons voter contre ce projet à moins qu'on puisse l'amender tel qu'on le recommande.

Je demande aux députés conservateurs du Québec, il ne me reste pas grand temps: Parlez à Benoît Bouchard de la déclaration qu'il a faite dernièrement! Rappelez-lui les circonstances de la fin de juin 1990.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse, mais le temps accordé au député est écoulé.

[Français]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je dois intervenir ici rapidement pour souligner que le député de Mégantic—Compton—Stanstead s'est continuellement référé pendant son allocution aux noms des parlementaires, alors que je croyais qu'il est de pratique courante qu'on se réfère à nos collègues par le nom de leur circonscription.

J'aimerais bien que le député, qui est un parlementaire expérimenté, s'en tienne au Règlement.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que le député appellera le ministre par son titre et le député par le nom de sa circonscription. Il lui reste 30 secondes pour son discours.

[Français]

M. Gérin: Monsieur le Président, je vais juste dire que je m'excuse auprès de mon collègue qui avait siégé au comité et je comprends très bien qu'il n'ait pas voulu et qu'il ne veuille pas qu'on nomme son nom dans des circonstances comme celle-là. Si j'étais à sa place, moi non plus je ne voudrais pas que mon nom soit mentionné. J'aurais une certaine honte en revenant au Québec de déclarer une chose comme celle-là. Alors, je l'approuve, monsieur le Président, et je vous demande de rayer son nom de mon discours, comme il sera rayé de la carte électorale dès les prochaines élections, à moins qu'il ne se ravise et très bientôt.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il me fait plaisir de faire une brève intervention en français, s'il vous plaît, parce que j'ai été impressionné par l'intervention du député qui vient de parler, parce qu'il dit qu'il est ici pour représenter les intérêts du Québec et des Québécois. Mais il faut comprendre que les députés qui se trouvent à ma gauche, c'est-à-dire le groupe d'indépendants qui désirent s'appeler le Bloc québécois, ne sont pas les seuls à défendre les intérêts des Québécois au Canada. . .

Des voix: Qui d'autre?

Des voix: Où sont les autres?

M. Volpe: . . .parce qu'il y a des députés qui ont été élus pour représenter tous les Canadiens.

Des voix: C'est cela!

Des voix: Ah, Ah!

M. Volpe: Donc, si mon collègue insiste pour s'habiller dans le drapeau d'une seule province et en même temps s'il insiste aussi pour dire qu'ils veulent représenter les intérêts de tous les Canadiens dans ce projet. . .

Alors, il faut se demander dans quel cas il dit la vérité: quand il parle pour les Québécois seulement, ou bien quand il parle dans l'intérêt de tous les Canadiens. Donc, quand il nous dit qu'il est pour le moment encore Canadien, et donc comme Canadien, il veut défendre les intérêts de tous, alors, il veut nous confondre. Il veut dire une chose aux Québécois, aux auditeurs québécois qui sont de son même parti, dans la même ligne de pensée, mais du même coup, il insiste pour donner une impression qu'il continue toujours à représenter. . . le ton qu'il a pris quand il a été élu comme député de tous les Canadiens, pas seulement des Québécois mais des Canadiens qui habitent le Québec et des Canadiens qui habi-